
Ville de ROYAN

Réunion du Jeudi 25 Mai 1961 , à 20 h 30

OBJET :

SUPPRESSION de la Franchise
de 2% pour le contrat
Tierce de l'I.D. 19
924 FB 17 (Cie " La
Paternelle ").

Le Jeudi vingt cinq mai mil neuf cent soixante et un à
vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Royan
s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances
à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après
convocations faites le Vendredi 19 Mai 1961

61.067
Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, LANOUE, MOUCHOT,
LANUSSE, BISCAYE, GUILLAUD, LAMOUCHE, ETCHEBER, REIX, NARTEAU,
BUJARD, GALLAND

Excusés : MM. MONGRAND, POUGET

Représentés : M. BRENUSSEAU PAR M. ROCHEDEREUX
M. FLAHAUT par M. BISCAYE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 51 de la loi du 15 Avril
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris
dans le sein du Conseil.

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné
pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le 24 Mars 1961, le Conseil Municipal avait demandé que l'examen
du nouveau contrat " tierce collision " de l'I.D. 19 de la Mairie soit
renvoyé devant la Commission des Finances en vue de la suppression de la
franchise de 2%.

La Commission des Finances du 19 Avril 1961 a donné un avis
favorable à cette suppression.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la proposition d'avenant automobile présentée par la Compagnie
" La Paternelle "

VU l'avis formulé par la Commission des Finances du 19 Avril 1961

décide

- de donner mandat à M. le Maire pour signer l'avenant au contrat " tierce
collision " de la voiture I.D. 19 - 924 FB 17 et prévoyant une garantie sans
franchise, le montant de la prime annuelle s'élevant désormais à 1.161,55

- dit que la dépense sera imputée au chapitre II, art. 9 " Assurances Véhi-
cules automobiles " du budget 1961.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents

Pour EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,

APPROUVE
Rochefort s/Mer le 29 Mai 1961
Le Sous Préfet : J. VOCHEL



ms Rochefort

POUR COPIE CONFORME
ROYAN, le 7 Juin 1961
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,



[Signature]